

## Contexte

L'Association de Protection du cadre de vie et de l'environnement balmanais (APCVEB), participant actif de l'Agenda 21 de Balma, a pris à sa charge la conduite d'une action adoptée par l'Agenda : « connaître et renforcer la biodiversité sur Balma ».

La première phase de cette action, démarrée en 2009, a consisté à créer un espace de collecte et d'échange d'observation pour inciter les balmanais à observer la biodiversité autour d'eux et leur restituer un inventaire des espèces identifiées. Un site internet dédié a ainsi été mis en place comme point focal du projet, baptisé **Biodiv.Balma** : <http://biodiv.balma.free.fr/>. Le site regroupe aujourd'hui plus de 2000 observations animales et végétales couvrant plus de 450 espèces. Outre la présentation de ces observations, le site propose progressivement des informations sur les espèces recensées.

En parallèle, diverses sorties ou promenades-découverte ont été organisées. Les informations recueillies ont fait l'objet de diverses expositions au public et en milieu scolaire, de 2011 à 2014. Des conférences sur la place de la nature en ville se sont également tenues, en partenariat avec Nature Midi-Pyrénées, le Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées, et le Muséum de Toulouse notamment.

## Objectifs de l'inventaire

Un réseau d'observateurs s'étant peu à peu constitué, il est aujourd'hui possible d'ajouter à la collecte un aspect méthodologique et d'entreprendre une étude des différents milieux présents sur la commune. Outre la connaissance qui en découlera d'un point de vue naturaliste, et les présentations ou expositions qui pourront en résulter, cette étude permettra d'éclairer le débat public lors de la révision des documents d'urbanisme, et de proposer une 'trame verte et bleue', constituée des réservoirs de biodiversité qui auront été identifiés, ainsi que de leurs connexions.

## Périmètre d'intervention

L'inventaire concerne l'ensemble de la commune de Balma. Une phase de préparation permettra toutefois de déterminer les zones d'intérêt majeur et les priorités.

## Durée et déroulement de l'opération

L'opération se déroulera sur une ou deux années, afin de permettre d'observer chacun des milieux en toutes saisons.

Une phase de préparation avec les partenaires de l'opération permettra de cibler les lieux d'intérêt majeur, les priorités, le calendrier et la communication associée.

A l'issue de cette préparation, un événement de lancement sera organisé pour faire connaître l'opération et ses modalités.

Différentes approches complémentaires se dérouleront ensuite :

- Une collecte permanente sur l'ensemble de la commune, sur le principe du fonctionnement actuel de Biodiv.Balma
- Des sorties spécifiques dans des milieux d'intérêt au gré des saisons. Ces sorties

pourront faire l'objet d'une réunion locale d'information et d'une préparation des observateurs.

- Des campagnes ciblées sur une ou plusieurs espèces témoins

Des réunions trimestrielles se tiendront entre les principaux partenaires et les observateurs bénévoles afin de faire état de l'avancement du projet et d'en ajuster le programme en fonction des résultats intermédiaires. L'avancement sera également publié sur le site Biodiv.Balma, sur les sites des partenaires de l'opération et via leurs différents moyens de communication.

## Calendrier prévisionnel

- Juin-Octobre 2014 : avant-projet, constitution d'une équipe
- Octobre – Décembre : phase préparatoire
- Début Mars 2015 : lancement
- Points intermédiaires
  - Juin 2015
  - Septembre 2015
  - Décembre 2015
- Première restitution : février 2016
- Mars 2016 : lancement saison 2
- Points intermédiaires
  - Juin 2016
  - Septembre 2016
  - Décembre 2016
- Seconde restitution : février 2017
- Rapport : Mars 2017

Le détail du calendrier sera consolidé au lancement de l'opération, notamment au regard des échéances de l'aménagement du territoire (constitution de la trame verte et bleue, révision du SCOT, du PLU, échéance de la ZAD de Lasbordes, etc).

## Montage de l'opération - partenariats

L'APCVEB souhaite s'appuyer sur les partenaires suivants :

- Le groupe **Biodiv.Balma** assurerait l'animation de l'ensemble de l'opération et le recueil des données, par le biais de son site internet contributif ; ses bénévoles pourront encadrer les habitants souhaitant participer lors de sorties spécifiques, ainsi qu'en les formant à l'usage du site. Diverses animations spécifiques (focalisation sur une espèce ou lieu, restitution intermédiaire, conférence, ...) ponctueront la durée de l'opération.
- L'association **Nature Midi-Pyrénées** apporterait la méthodologie, son aptitude à caractériser les milieux, et son savoir-faire sur ce type d'opération en terme d'animation et de relation au public. Son expertise sera également sollicitée pour établir la synthèse de l'opération ;
- La **Mairie de Balma** apporterait la connaissance des études déjà réalisées ou à venir, assurerait la publicité de cette opération sur la commune, permettrait l'accès aux salles municipales pour accueillir les animations spécifiques, et financerait la participation des permanents de Nature Midi-Pyrénées ;
- Le Conseil de développement local (ou conseil économique social et environnemental local), dès sa création, en continuité de l'Agenda 21, contribuerait à définir les orientations et modalités de l'inventaire, et pourrait servir de relai, via ses membres, auprès des balmanais. Les résultats de l'inventaire feront l'objet d'un débat au sein du Conseil, quand à leurs impacts sur l'aménagement urbain.

Ces quatre partenaires principaux constitueront un comité de pilotage de l'opération. Ce comité définira :

- Les zones prioritaires en termes d'investigation ;
- Le détail des opérations impliquant les balmanais (thématique, calendrier, logistique)
- Les partenaires complémentaires qu'il serait opportun d'associer, selon les activités (associations, organismes officiels, écoles, communauté urbaine, professionnels, ...)

Le comité aura en charge le suivi de l'inventaire vis-à-vis des objectifs fixés, et communiquera auprès des Balmanais sur la progression des travaux, tout en suscitant la participation.

## **Usage des données et du rapport**

L'APCVEB assure la collecte et la mise à disposition des données collectées. Ces données seront accessibles en intégralité au public, sous licence Creative Commons BY-NC-SA, moyennant les restrictions s'appliquant à la protection des espèces. Le rapport, produit par Nature Midi-Pyrénées sera la propriété de la Mairie de Balma, qui le mettra à disposition du public dès sa parution. L'APCVEB disposera d'une copie de ce rapport sous format électronique. Nature Midi-Pyrénées et l'APCVEB pourront diffuser tout ou partie de ce rapport et le mettre chacun directement à disposition du public, sous licence Creative Commons BY-NC-SA.

## **Orientations préliminaires**

Sans préjuger des décisions du comité de pilotage, l'APCVEB propose :

- Comme zones d'intérêt prioritaire
  - o La vallée de l'Hers, et celle de la Seillonne
  - o Les terrains militaires
  - o Les zones non construites situées au sud du Noncesse
- Comme thématiques spécifiques
  - o Les insectes, et notamment les papillons, pour leur aspect attractif et le lien avec la flore.
  - o Les oiseaux migrateurs ou les rapaces
  - o Les arbres
  - o Les orchidées, afin d'assurer un suivi sur plusieurs années, dans la continuité des opérations antérieures.